

FICHE D'INSCRIPTION STUDIO JAZZ 2024-2025



Nom et Prénom de l'adhérent :

Né(e) le : Majeur Mineur

Adresse :

Portable :/...../...../...../.....

Adresse mail **OBLIGATOIRE POUR LES COMMUNICATIONS** (écrire en majuscules) :

COURS	CHOIX	TARIF *	2EME COURS **
BABY EVEIL (4 ans) 45 min	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mercredi	160 €	100 €
EVEIL (5-6 ans) 1H00	<input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Samedi	200 €	100 €
INITIATION (7-8 ans) 1H15	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Samedi	240 €	100 €
JAZZ ELEMENTAIRE (9-10 ans) 1H30	<input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi	290 €	100 €
JAZZ MOYEN (11-12 ans) 1H30	<input type="checkbox"/> Mercredi	290 €	100 €
JAZZ INTERMEDIAIRE (13-14 ans) 1H30	<input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi	290 €	100 €
JAZZ PREPARATOIRE (15-17 ans) 1H30	<input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi	290 €	100 €
JAZZ AVANCE (18 ans et +) 1H30	<input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi	290 €	100 €
JAZZ ADULTE DEBUTANT 1H15	<input type="checkbox"/> Jeudi	240 €	100 €
JAZZ ADULTE LUNDI 1H30	<input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Confirmé	290 €	100 €
CLASSE CONCOURS	<input type="checkbox"/>	50 €	
STRETCHING JAZZ EN VISIO	<input type="checkbox"/>	60 €	
-----	-----	-----	-----
REDUCTION même famille	<input type="checkbox"/> -10 €/2e inscrit <input type="checkbox"/> - 15 €/3e inscrit	-	
MONTANT TOTAL A REGLER			€

* Adhésion à l'association de 10 € inclus dans la cotisation.

****TARIF UNIQUE DE 100 € POUR TOUTE INSCRIPTION D'UN ELEVE A UN 2EME COURS !**

(Déduction faite sur le cours le moins cher)

Attestation de paiement / Facture : Oui Non

DOCUMENTS A FOURNIR :

- La fiche d'inscription complétée
 - Le règlement intérieur daté et signé
 - La fiche autorisations complétée, datée et signée
 - Le questionnaire de santé complété, daté et signé.
 - Le paiement de la cotisation : Espèces, coupons sports, chèques vacances ou chèque à l'ordre de STUDIO JAZZ
- Paiement en 1 fois (sept) ou en 3 fois (sept-oct-nov)

DOSSIER COMPLET A DEPOSER AU FORUM DES ASSOCIATIONS LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024 DE 10H A 17H AU PARC PABLO PICASSO A MORSANG SUR ORGE OU A L'ADRESSE SUIVANTE APRES LE 07/09 : SANDRA PEREIRA / ASSOCIATION STUDIO JAZZ, 1 ALLEE DES ROSES 91390 MORSANG SUR ORGE.

Partie réservée à l'association

Date encaissement	Banque	N° du chèque	Montant
		TOTAL	

REGLEMENT ESPECES :

..... €

REGLEMENT CHEQUES VACANCES :

..... €

REGLEMENT COUPONS SPORTS :

..... €



RÈGLEMENT INTÉRIEUR STUDIO JAZZ 2024/2025

Inscription

1. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
2. Le montant de la cotisation correspond au fonctionnement de l'association (adhésion, salaire, charges sociales, assurances, achat ou location de matériel, etc...).
3. **Le montant ne sera pas remboursé en cas d'arrêt de l'activité.**
L'inscription n'est effective qu'après fourniture, de la fiche d'inscription dûment complétée, du questionnaire de santé complété et signé, du règlement intérieur signé, de la fiche autorisations complétée et signée, du règlement de la cotisation annuelle (En trois paiements maximum – c'est-à-dire jusqu'en novembre de l'année d'inscription) pour les inscriptions d'une même famille possibilité d'un ou deux mois d'échelonnement supplémentaires, cela sera étudié par le bureau).
Il vous sera précisé par mail, la date à partir de laquelle l'enfant ne sera plus admis aux cours jusqu'à la fourniture de ces documents.

Les cours

4. La responsabilité de l'association n'est engagée qu'après l'entrée des élèves en cours et jusqu'à leur sortie en fin de cours. En dehors de ces périodes, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. **Il est donc demandé aux parents de s'assurer que le professeur est bien présent avant de déposer les enfants au gymnase.**
5. **Les cours ne sont pas publics.** Une journée porte ouverte peut être organisée dans l'année.
6. L'absence du professeur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par mail, sauf cas de force majeure. La responsabilité de l'association est alors dérogée.
7. Il est demandé aux élèves et aux accompagnateurs de consulter régulièrement les panneaux d'affichage situés à l'intérieur du gymnase. C'est en effet le moyen de communication le plus adapté pour les informations rapides. La communication par mail est le moyen le plus utilisé pour la diffusion de nos informations aussi nous vous demandons de consulter régulièrement vos mails, surtout en période d'événements.
8. Pour les cours, **l'élève doit porter la tenue exigée par le professeur.** L'élève doit avoir le visage dégage et les cheveux attachés. Le non respect de cet article entraînera la non participation au cours.
9. Après avoir testé les capacités de l'élève, le professeur, avec l'accord des parents, peut modifier le temps et le niveau de cours. Il sera alors réclamé la différence de cotisation entre les tarifs des cours.
10. L'avis du professeur est prépondérant pour la ou la non participation aux concours. Voir le règlement du concours.
11. Lors des concours ou déplacements de l'association, le transport des élèves doit être assuré par les parents (ou par les élèves eux-mêmes s'ils sont majeurs). En cas d'impossibilité, il appartient aux parents de trouver les modalités permettant la participation de leur enfant.
12. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et les parents seront prévenus immédiatement, s'ils ont fourni un numéro de téléphone où les joindre durant les cours (voir fiche médicale fournie à ce sujet).
13. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout écart de conduite ou tout propos incorrect de la part des parents ou de leurs enfants, dans les parties communes des bâtiments, pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive des cours après entretien avec les membres du bureau et le professeur.
14. **Les élèves devront être ponctuels** (si possible arriver 10mn avant le cours dans les vestiaires). Tout élève arrivant avec **plus de 10mn** de retard ne pourra pas participer au cours. Les retards répétés feront l'objet d'un avertissement et pourront entraîner une exclusion des cours.
15. Les absences **répétées et non justifiées** d'un élève feront l'objet d'un avertissement. D'autre part, après **5 absences non justifiées, le Bureau, se réserve le droit d'exclure l'élève définitivement des cours. Il vous sera demandé de justifier vos absences par mail à contact@studiojazz91.com.**
16. Le professeur de danse a le pouvoir d'annuler un cours de danse, si le minimum requis n'est pas atteint. Pour que le cours puisse avoir lieu convenablement il faut au minimum un tiers des élèves inscrits.
17. Le spectacle de fin d'année peut se dérouler sur deux jours (ou sur un jour suivant le lieu) au mois de juin, au théâtre de Brétigny sur Orge en alternance avec une autre salle (une année sur deux). Une fois la participation de l'élève décidée, il/elle s'engage à être **obligatoirement présent les deux jours du spectacle ainsi qu'à toutes les répétitions.** Une note informative est envoyée par avance aux familles. La participation des élèves implique l'acceptation qu'ils (elles) soient pris(es) en photo et filmé(e)s.
18. **L'association n'est pas responsable des vols.** Il est donc conseillé de ne pas porter de vêtements ou d'objets de valeur, et d'éviter les sommes d'argent. La porte du vestiaire du gymnase doit être maintenue fermée à clefs lorsque celui-ci est inoccupé (règlement intérieur des gymnases). **Il est strictement interdit d'amener dans les salles d'expression corporelle son téléphone portable et tout autre objet personnel.** Ceux-ci devront rester dans le vestiaire. Par ailleurs, les téléphones portables devront être fermés pour éviter de les faire sonner.
19. **L'adhésion à Studio Jazz implique l'approbation des statuts de l'association et de son règlement intérieur, ainsi que le respect du règlement intérieur du gymnase.**

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



STUDIO JAZZ SAISON 2024-2025

FICHE AUTORISATIONS

ADHERENT MINEUR ADHERENT MAJEUR

DROIT A L'IMAGE (Article 9 du Code Civil)

Je soussigné (nom et prénom) :

Responsable de l'enfant (nom et prénom) :

Autorise N'autorise pas

Que mon enfant ou moi même soit filmé ou pris en photo pendant les cours de danse, les galas et toutes autres festivités organisées par l'association **STUDIO JAZZ**. Les photos et les films pourront être publiés sur le site internet de l'association et **sa page facebook et instagram**. Les photos pourront faire l'objet de produits personnalisés tels que calendriers ou autres dérivés (mugs, tapis de souris, coussin,...). Les photos pourront être publiées dans des articles de presse et sur le bulletin municipal de la ville de Morsang sur Orge. Les photos pourront être déposées sur le panneau d'affichage du gymnase R. Rousseau à Morsang sur Orge. En aucun cas, l'association STUDIO JAZZ ne cédera les photos et les vidéos visées à des tiers.

FICHE MEDICALE

En cas d'urgence, lors des cours, et en cas d'impossibilité de joindre les responsables légaux de l'élève, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésie, demandent une autorisation écrite des parents.

Je soussigné (nom et prénom) :

Responsable de l'enfant (nom et prénom) :

Date de naissance : N° de Sécurité Sociale :

Autorise N'autorise pas

le médecin consulté, en cas d'urgence, à pratiquer toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait mon état ou celui de mon enfant.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données suivantes sont recueillies avec votre accord : Nom, prénom, adresse mail, adresse postale, année de naissance.

Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et recevoir nos communications concernant l'Association ; en aucun cas ces données ne seront transmises, cédées ou vendues à des tiers.

Responsable du traitement : **contact@studiojazz91.com**

Destinataire des données : Les membres du bureau, le conseil d'Administration et les professeurs ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de **contact@studiojazz91.com**.

Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à un mois après la fin de votre adhésion.

Acceptez-vous que vos données personnelles soient recueillies et conservées en vue de tenir à jour notre fichier adhérent :

Oui Non

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné (nom et prénom) :

Autorise N'autorise pas

mon enfant (nom et prénom) :

à sortir seul(e) du gymnase après son cours de danse.

Fait à Le

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé) :



STUDIO JAZZ SAISON 2024-2025

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour votre adhésion.

NOM : PRENOM :

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

***NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou du responsable légal pour les mineurs.**

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

DATE :

SIGNATURE :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »